



## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

## **DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME 12474**

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien: Rue Charles Degroux 92 - 94

Objet de la demande : régulariser les modifications extérieures et intérieures d'un immeuble comportant un commerce et trois logements en situation de droit ; remplacer les châssis et remonter l'allège de la porte située au coin

Nature de l'activité principale :

Périmètre et zone :

PRAS : zones d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE), zones d'habitation

Motifs principal(aux) de l'enquête :

- dérogation du règlement général sur la bâtisse des quartiers entourant les squares à l'article 13. (hauteur sous plafond), à l'article 21. (menuiseries) & à l'article 14. (toitures);
- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)

## L'enquête publique se déroule du 03/11/2025 au 17/11/2025.

La réunion de la commission de concertation est fixée <u>au mardi 02 décembre 2025</u>, à l'administration communale. Seules les personnes formellement invitées y seront admises.

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier complet de la demande peut être consulté :

- en ligne: https://openpermits.brussels/
- si la consultation en ligne n'est pas possible, consultation sur rendez-vous à prendre au 02/627 27 58. Les avis d'enquête publique ainsi que l'ordre du jour de la Commission de Concertation peuvent également être consultés sur le site <u>etterbeek.brussels</u>

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues par email : <u>urbanisme@etterbeek.brussels</u> ou téléphone au 02/627 27 58.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées par courrier électronique (**urbanisme@etterbeek.brussels**) ou par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante : – avenue des Casernes 31/1 à 1040 ETTERBEEK <u>au plus tard le 17/11/2025</u> ou, si ce n'est pas possible, oralement sur rendez-vous.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins, à être entendue par la Commission de Concertation.

A Etterbeek, le 22/10/2025

Par le Collège:

La Secrétaire communale,, Annick PETIT Le Bourgmestre, Vincent DE WOLF

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la commune sur ledit dossier.